



## COVID-19 / Mesures de protection

Afin de respecter les recommandations émises par l’OFSP ainsi que par le Canton du Valais nous vous communiquons, ci-après, les mesures de protection que toute personne (locataire, visiteur, professeur ou élève) entrant dans le bâtiment doit appliquer.

### Entrée du bâtiment et corridor :

Gel hydro-alcoolique à disposition à l’entrée du bâtiment

Veillez garder vos distances, il s’agit uniquement d’une zone de passage.

Dans les corridors du rez, de l’étage, devant les salles de classe ainsi que la salle de danse les regroupements de personnes sont formellement interdits.

### Zone automate :

Veillez également garder vos distances (2 personnes maximum dans la zone).

La consommation des denrées doit se faire à l’extérieur du bâtiment.

### Salles de classe :

Afin de respecter les mesures de sécurité, 1 seule personne par table sinon le port du masque est obligatoire.

Les classes doivent régulièrement être aérées.

Les périodes de pause doivent s’effectuer dans la salle de classe ou à l’extérieur du bâtiment ; pas de regroupement dans les corridors.

Veillez respecter et appliquer les consignes de sécurité émises par l’organisateur des cours.

### Salle de danse :

Tout comme les utilisateurs des autres salles, les périodes de pause doivent s’effectuer dans la salle de danse ou à l’extérieur du bâtiment ; pas de regroupement dans les corridors.

Afin de ne pas transformer les corridors en salle d’attente et d’éviter tout rassemblement dans les zones intérieures communes, les personnes venant accompagner ou chercher des élèves doivent, dans la mesure du possible, le faire à l’extérieur du bâtiment. Dans le cas contraire, le port du masque est obligatoire.

Veillez respecter et appliquer les recommandations émises par votre école de danse.

### Nettoyage :

Les parties communes, les infrastructures sanitaires ainsi que les salles de classe sont régulièrement nettoyées.

### Gestes barrières :

Les gestes barrières (désinfection et nettoyage régulier des mains, éternuement dans le coude, pas de poignées de main, respect des distances, port du masque si nécessaire, ...) sont à respecter.

Le strict respect de ces mesures de protection est attendu de la part de chacun. Il est essentiel afin de préserver la sécurité et la santé des usagers du bâtiment.

Nous vous remercions par avance de votre précieuse collaboration et surtout prenez soin de vous.

LOC-Halles SA